État des lieux du site Lessé :

vue globale du terrain, facteurs environnementaux et agricoles

Ce document présente les observations de terrain et des suggestions d'aménagement organisées selon la grille de lecture proposée par la plateforme Regrarians : l'échelle de permanence de Yeomans, enrichie par D. Doherty.

Échelle de permanence de Yeomans

1. Climat (non représenté ici)
2. Géographie
3. Eau
4. Accès (acheminements)
5. Arbres, haies...
6. Bâtiments
7. Clôtures
8. Sol et techniques culturales
9. Économie
10. Énergie

Chacun de ces niveaux est appelé une "couche" (d'information).

Géographie

Le terrain est entouré d'une ligne de crêtes comme laisse apparaître la carte topographique IGN ci-dessous (intervalle des courbes de niveau : 10m). Seule les zones blanches sont classées agricoles, le reste est classé zone N. Les bâtiments sont représentés en noir

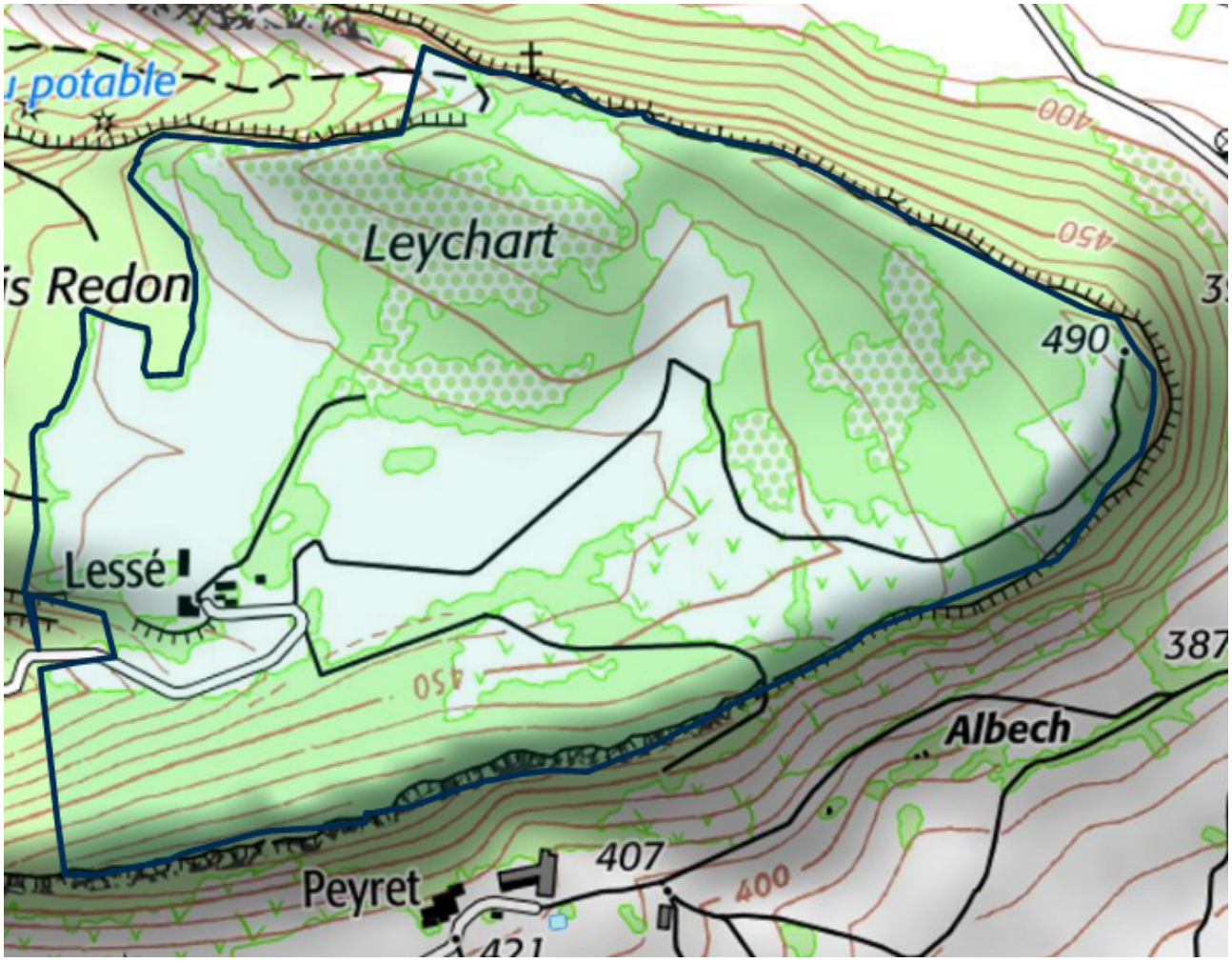

Voici le même terrain, cette fois-ci en photo aérienne

L'image suivante met en avant les principaux traits du relief, ce qui permet d'en tirer la couche suivante. Remarquez que l'eau qui tombe côté Est du terrain ne peut pas ruisseler vers l'extérieur du terrain par la surface.

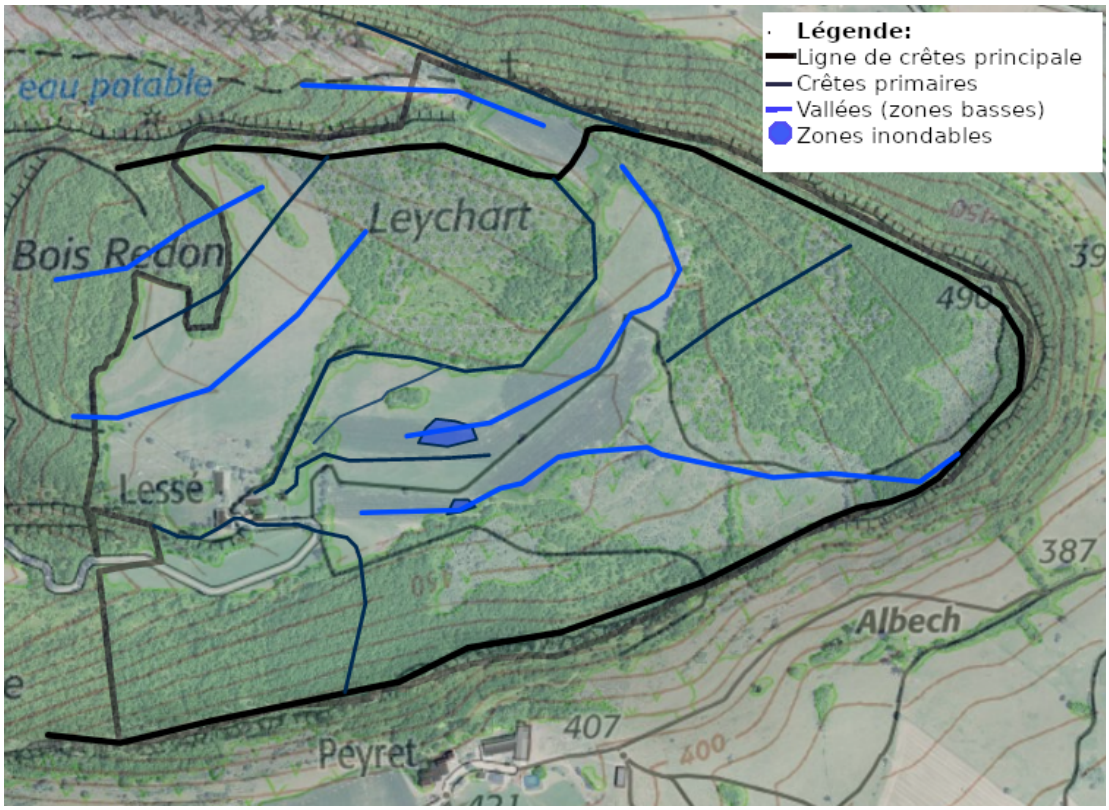

Eau

L'image suivante permet de déterminer les principaux éléments concernant le système de conservation de l'eau envisagé. Les acheminements de l'eau selon ce schéma sont possibles en exploitant uniquement l'énergie gravitationnelle, sans que l'utilisation d'aucune pompe soit nécessaire. De plus, les rigoles sont placées stratégiquement afin de minimiser la pente et éviter ainsi l'érosion du sol et donc le colmatage de la mare (salissement et diminution du volume de stockage).

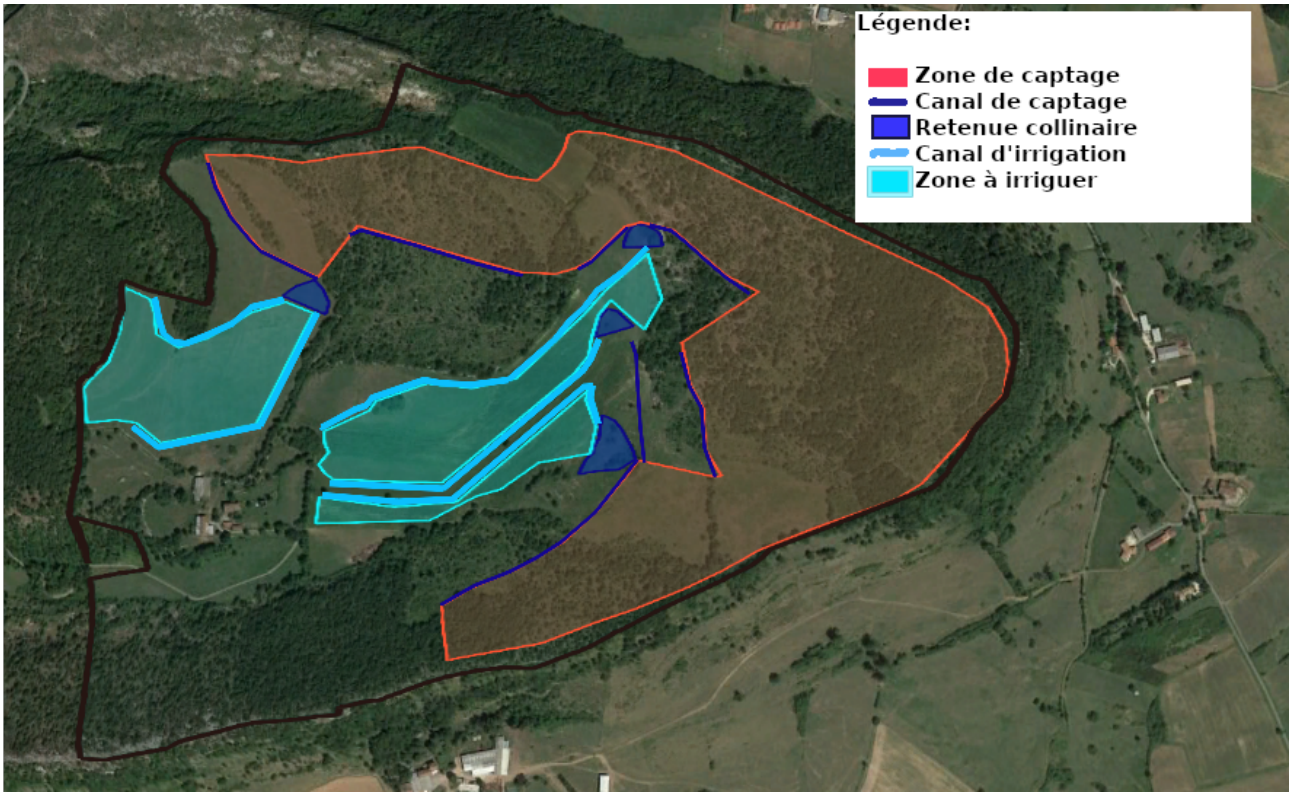

Cette couche sera très utile lors des calculs concernant les quantités pouvant être stockées, la taille des retenues et les surfaces pouvant être irrigués. Des estimations globales ont déjà été faites, mais plus d'études sont nécessaires afin d'affiner ces chiffres, notamment :

- La perméabilité du sol dans la zone de captage
- La profondeur du sol pouvant être excavé dans les endroits prévus pour les retenues

Ces études et l'analyse de la faisabilité de ce projet seront faites en collaboration avec l'ANA (Association Naturaliste de l'Ariège), car c'est l'organisme auquel l'agence de l'eau délègue ce type de missions en Ariège.

Ce projet rendrait irrigable la quasi-totalité des zones agricoles du site. Cependant, l'essentiel du stockage de l'eau se fera dans le sol lui même grâce à :

1. La décompaction profonde du sol (état actuel très compacté) à l'aide d'une sous-soleuse
2. L'implantation d’espèces végétales adaptées (augmentation de la profondeur d'enracinement et donc de la quantité de matière organique (effet éponge) dans le sol)
3. La création d'un réseau de haies selon les courbes de niveau (pattern en Key-line)
4. La gestion appropriée des pâturages et autres utilisations du sol

Accès

L'image suivante découle de la précédente. Des espaces réservés pour la circulation (très) occasionnelle de véhicules sont prévus dans toutes les parties agricoles dans l'objectif de favoriser l'export des productions, l'implantation des éléments lors de l'aménagement ainsi que leur entretien, particulièrement en ce qui concerne les clôtures et les haies. Ces zones ne sont ni cultivées ni bétonnées. Elles sont recouvertes d'herbe et fauchées tous les ans. Elles longent souvent les canaux d'irrigation (par au-dessus) et sont souvent entourées de haies et de clôtures. Afin d'éviter leur dégradation, elles sont disposées de façon à éviter les zones d'engorgement d'eau et à minimiser les pentes sur leur parcours. Quand ce dernier point n'est pas possible, des aménagements sont prévus pour dévier l'eau de ruissellement afin de préserver les chemins.
Dans la carte suivante, ces chemins carrossables sont représentés par des lignes blanches.

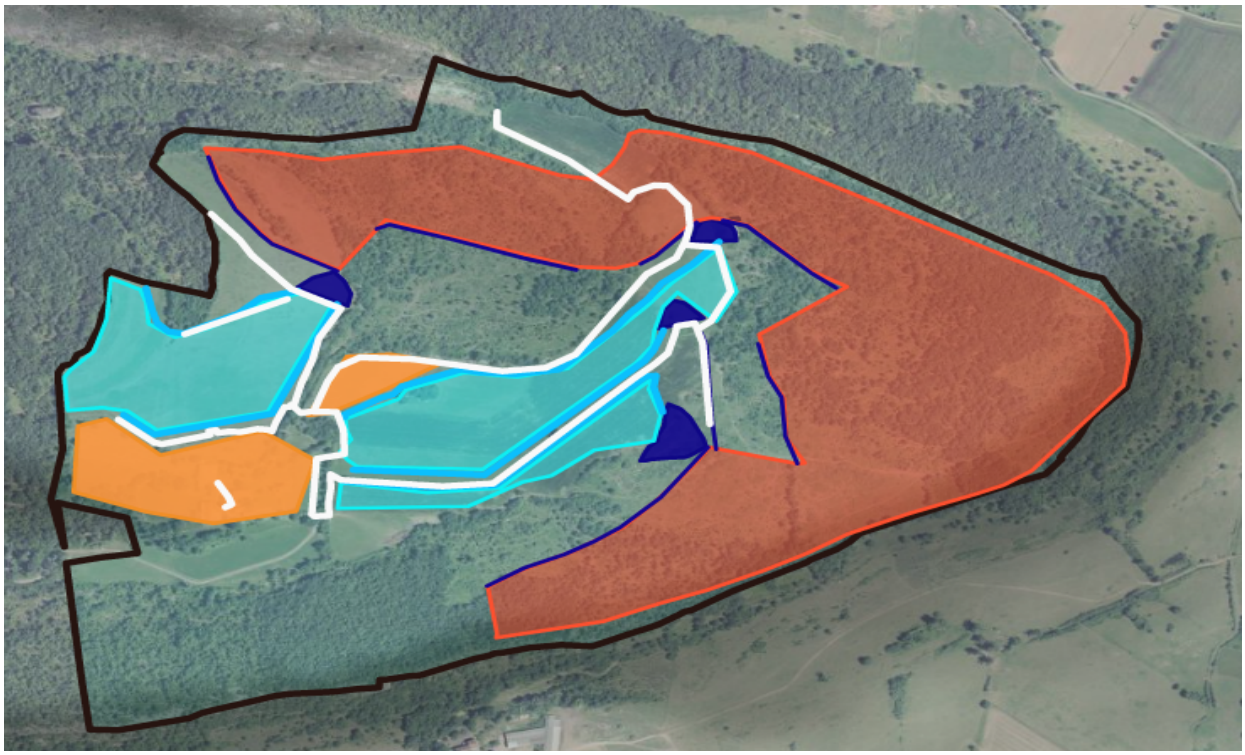

Et elles peuvent être complétées par des pistes cyclables ayant les mêmes caractéristiques à l'exception de leur largeur, qui est plus faible.

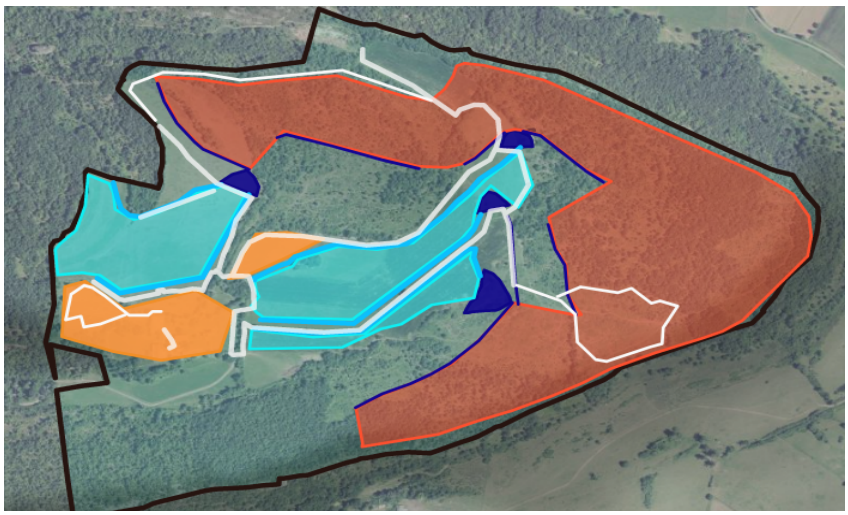

Arbres

Un réseau cohérent de haies sera aussi implanté de façon quasi-parallèle aux courbes de niveau (pattern en Key-line) et en suivant d'autres éléments tels que les chemins et les rigoles. Afin de préserver les espaces ouverts, protégés par plusieurs directives dans le PNR, elles seront suffisament espacées entre elles. Ces haies pourront être très différentes les unes des autres en fonction de leur emplacement, leur taille et leur utilité. Elles peuvent être hautes, basses, servir à couper le vent, à freiner l'eau ou bien à produire des fruits, du fourrage et du bois de petit diamètre (compatible avec poëles à bois écologiques), être composées de diverses essences... Ces caractéristiques, ainsi que leur emplacement définitif ne sont pas encore fixé. En effet, ces facteurs doivent répondre à plusieurs paramètres, et s'adapter notamment au projet agricole, qui lui, est encore en cours de construction.

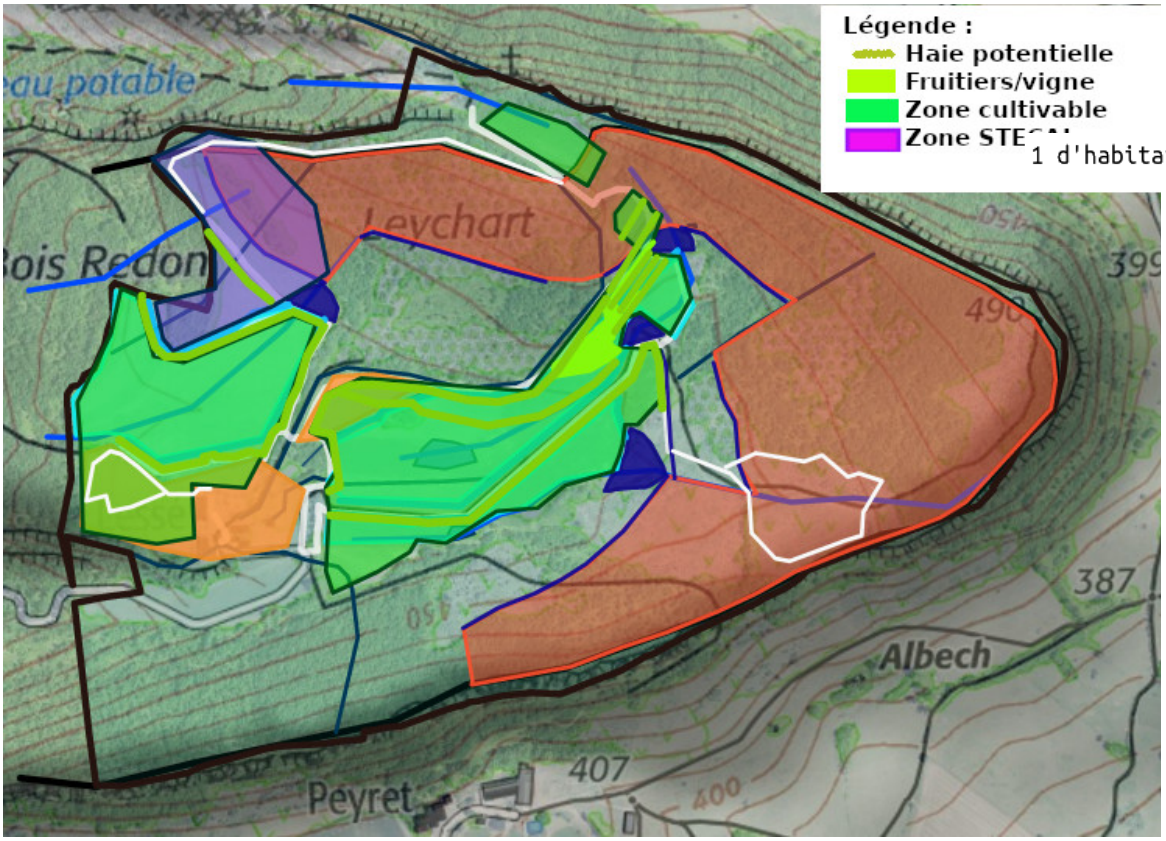

Bâtiments

Le plan précédent présente une zone où, *à priori*, une zone d'habitation devrait être demandée afin d'accueillir des personnes à même de gérer les espaces agricoles (et forestiers) tout en permettant l'utilisation des bâtiments actuels à des fins d'accueil à la ferme et de formations diverses en lien avec la gestion du site. Dans un souci de préservation de l'environnement, les nouvelles habitations ainsi regroupées respecteront les condition du dispositif STECAL, c'est-à-dire que leur emprise au sol est réversible. L'emplacement de la zone STECAL est encore en discussion.

Les couches 7 à 10 sont encore en cours de construction.

Les contenus sont mis à disposition librement, à condition d'en citer l'origine.